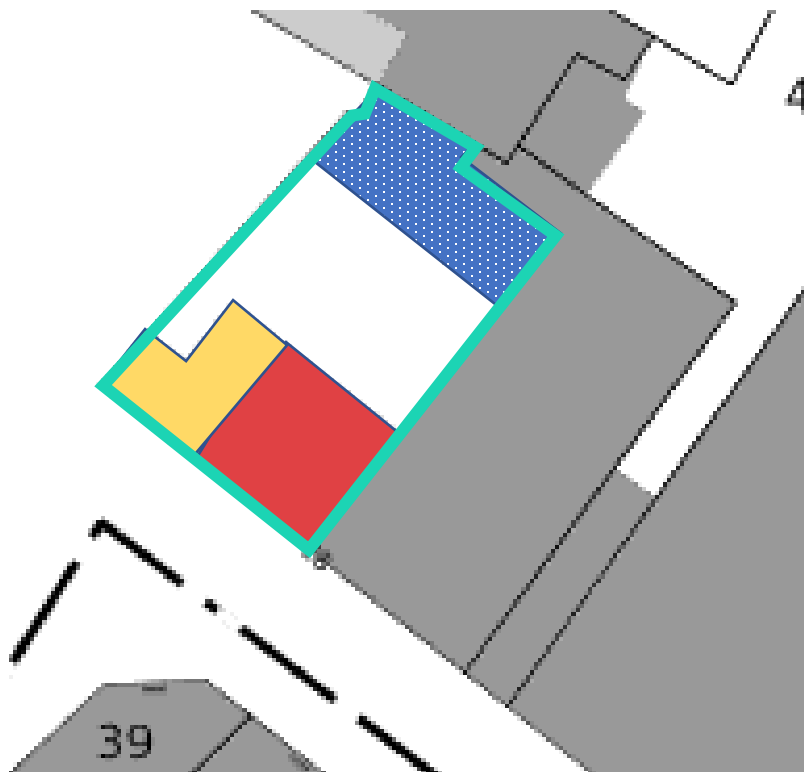


URBANISME ET DESCRIPTIF DU BIEN



Le bien est localisé partiellement sur la parcelle ER 102.

En rouge: le bâtiment principal, en R+2

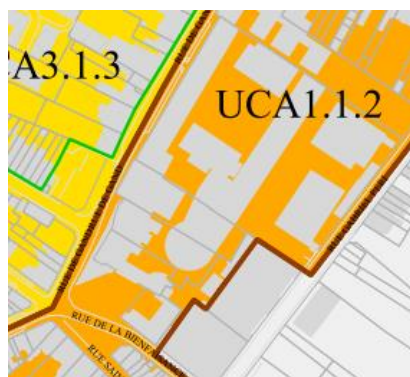
En jaune: garage et dépendance, de plain pied

En vert: périmètre de la parcelle cadastrale

En Bleu : zone non comprise dans le périmètre de la vente. La division parcellaire sera réalisée lors de la signature de l'acte de vente.

Le bien est localisé en zone UCA1.1.2 du PLU

Ces centralités se caractérisent par une forte mixité fonctionnelle et une offre importante d'équipements publics, de services de proximité, de commerces et de transports publics. Le tissu urbain des centralités urbaines principales se caractérise principalement par un parcellaire de faible taille, très densément bâti et accueillant des constructions formant le plus souvent un front bâti continu et des îlots fermés.



Hauteur absolue autorisée : 22 m
Hauteur de façade max: non réglementée

Stationnement : Localisation en S0 – 1 place par logement nouvellement créé minimum

PERIMETRE DE LA VENTE



Périmètre de la vente